



Procédure de consultation
FER No 41-2021

Personne responsable:
Mme C. Lance Pasquier

Date de réponse:
14.10.2021

Révision totale de l'ordonnance relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité

En préambule, notre Fédération exprime son soutien au renforcement de la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité et souligne la nécessité de disposer d'une politique fédérale d'encouragement de la coopération internationale capable de s'adapter et d'évoluer. Il est notamment essentiel de soutenir la formation professionnelle au niveau international, en renforçant la coordination et les échanges avec les pays partenaires.

L'adoption par le Parlement en septembre 2020 de la nouvelle loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation entraîne une révision totale de l'ordonnance y relative. Nous soutenons globalement ce projet de révision qui précise les montants et les modalités d'octroi des types de soutien prévus par la loi.

Comme le souligne le rapport, la participation à des programmes d'encouragement internationaux est stratégiquement centrale pour la politique suisse de formation. Dans ce contexte, nous appuyons le développement des échanges avec des pays partenaires importants hors de l'espace européen et ne participant pas aux programmes de l'UE, en vue d'augmenter et de diversifier les possibilités de mobilité et de coopération internationales.

Nous tenons toutefois à rappeler que l'association de la Suisse au programme d'éducation Erasmus+ 2021-2027 reste une priorité, la Suisse ne disposant que d'un statut d'état tiers depuis 2014. Nous sommes conscients que le Conseil fédéral entend mener des négociations en faveur d'une association de la Suisse au programme Erasmus+ 2021-2027 dès que les relations générales entre la Suisse et l'UE le permettront. Or, nous ne pouvons qu'exprimer notre préoccupation en la matière.

La décision de ne pas signer l'accord institutionnel a déjà provoqué de lourdes conséquences notamment pour la place scientifique suisse. Pour un pays dépendant fortement de sa capacité d'innovation et du haut niveau de qualification de sa main-d'œuvre, une mise à l'écart des espaces européens de la recherche et de la formation ne peut que susciter une vive inquiétude. Nous ne pouvons dès lors qu'appuyer les démarches du Conseil fédéral en vue d'une normalisation de la situation et souhaiter qu'elles puissent aboutir le plus vite possible.